

 <p>NELLING</p>	<p>République Française Département de la Moselle ----- COMMUNE de NELLING</p> <p>PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p><u>Séance du 5 avril 2024</u></p>
<p>L'an deux mil vingt-quatre, le cinq avril le conseil municipal de cette commune, s'est réuni sous la présidence de Monsieur THIEL Christophe, Maire :</p> <p><u>Présent</u> : THIEL Christophe, BETTING Joseph, ABOUT Stéphane, HOUPERT Louis, POTIE Mathieu, HEIL Evelyne, KLAM Christelle, CLEMENT Stéphane et FEIL Emmanuella.</p> <p><u>Absent excusé</u> : FLORENTIN Guillaume (procuration à BETTING Joseph), CLEMENT Patrick (procuration à CLEMENT Stéphane)</p> <p><i>Séance close à 21h</i></p>	<p><u>Date de la convocation</u> : 28.03.2024</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u> : 11</p> <p><u>Nombre de conseillers présents</u> : 9</p>

DCM 47/2024 REMEMBREMENT DE GRENING (CHEMINS RURAUX)

Vu l'article L.121-17 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 3 avril 2023 ordonnant l'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental de la commune de GRENING ;

Vu le projet proposé par la Commission Communal d'Aménagement Foncier (CCAF) de GRENING ;

Vu la sollicitation du Président de la CCAF en date du 4 mars 2024.

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur le Président de la CCAF relative aux créations, modifications et suppressions de chemins ruraux et voies communales dans le cadre de l'aménagement foncier.

Il présente le projet de modification des chemins élaboré par la commission citée et joint à cette lettre et propose :

- d'approuver ou de modifier ce projet ;
- de créer les chemins ruraux ;
- de supprimer les chemins ruraux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (11 voix pour)

Décide :

- d'approuver le projet présenté

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

NELLING, le 5 avril 2024

Le Maire,

Thiel Christophe

Délibération exécutoire
De plein droit
Après réception en Sous-préfecture
Et publication
En date du 5 avril 2024

